

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET / MME SOLANGE BIAGGI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
13 Juillet 2016**

**OBJET :** Soutien aux associations Enfance Fonctionnement - Investissement - 3ème répartition 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 13 Juillet 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'attribuer, au titre du soutien aux associations enfants, exercice 2016 et conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions pour un montant total de :
  - 70.100 € au titre du fonctionnement,
  - 17.590 € au titre de l'investissement, « biens matériels et études ».
  - 230.000 € au titre de l'investissement, « bâtiments et installations ».
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqué dans le rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacune des associations bénéficiaires d'une subvention supérieure ou égale à 23 000 €, la convention type prévue à cet effet.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits de paiement inscrits au budget départemental 2016 pour le fonctionnement et pour l'investissement à savoir :

- 70.100 € sur le chapitre 65, fonction 51, article 6574,
  - 247.590 € sur le chapitre 204, fonction 51, articles 20421- 20422, AP2016 -10579H,
- dont les dotations sont suffisantes.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
**Pour la Présidente du Conseil Départemental**  
**des Bouches-du-Rhône**  
**et par délégation**

**Signé**  
**Nathalie Tarrisse**  
**Directrice**  
**du Service des Séances de l'Assemblée**